

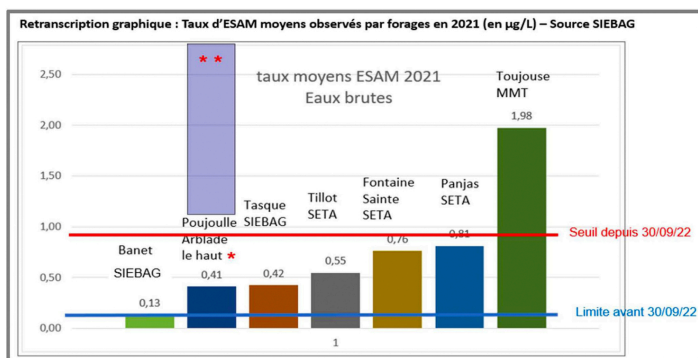
Risque : les collectivités de l'Ouest du Gers s'unissent contre la pollution aux métabolites de pesticides

Plan curatif commun exposé par le SIEBAG



Risque : les collectivités de l'Ouest du Gers s'unissent contre la pollution aux métabolites de pesticides

Le 23 avril 2025, le Syndicat intercommunal des eaux du bassin Adour-Gersois (SIEBAG), présidé par Jean-Luc Buffalan, s'est réuni pour entendre, notamment, François Jasanada, son directeur, exposer le Plan commun d'actions curatives destiné à éliminer les pesticides et, en particulier, l'ESA-métachlore, qui est un métabolite du S-métachlore (1). Le S-métachlore est un herbicide.



François Jasanada

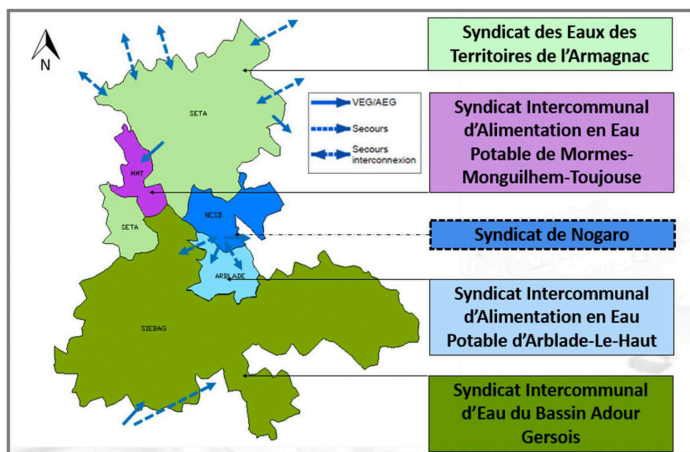
Ce Plan a été établi par l'entreprise Boubée et Dupont Environnement sis à Séméac (Hautes Pyrénées), avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il est issu du travail d'un groupe d'études et de son Copil (Comité de pilotage) réunissant les PRPDE, c'est-à-dire les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau :

le SIEBAG (2)

le SETA (Syndicat des eaux du territoire de l'Armagnac) (3)

le SIAEP MMT (Mormès, Monguilhem et Toujouse)

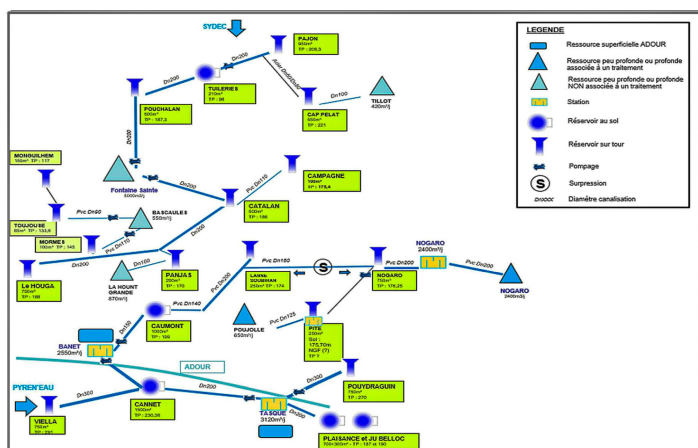
le SIAEP d'Arblade (Arblade le Haut, Saint-Martin-d'Armagnac, Sorbets et Ussouze)



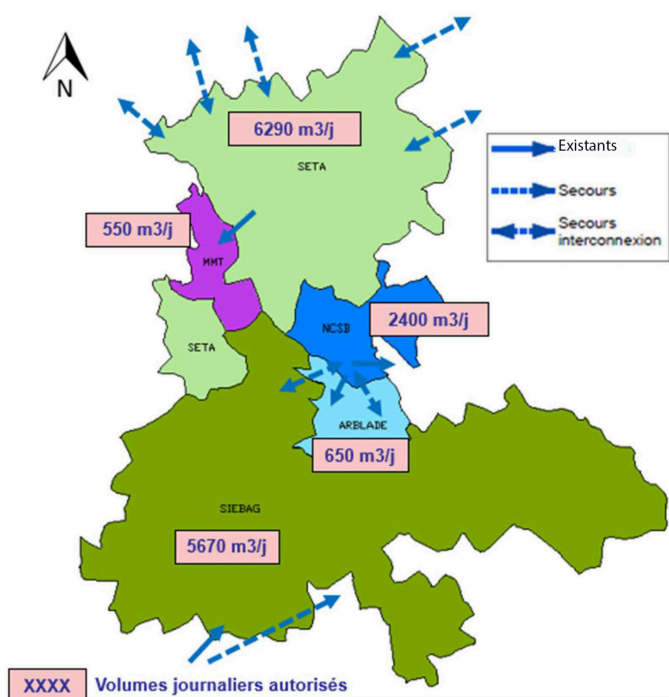
Zones des syndicats d'eau

Noter que le SIAEP Nogaro est associé au plan, à cause de son positionnement géographique central et des échanges d'eau existants avec les collectivités voisines, bien qu'il ne soit pas concerné par les pollutions aux pesticides (car son eau est puisée en profondeur).

Noter aussi que ce Plan est curatif, mais le groupe d'études ne perd pas de vue qu'il y a lieu également de prendre, dès que possible, des mesures préventives.



Fonctionnement actuel du territoire



Ensemble des échanges d'eau

Déroulement de l'étude

Une étude des métabolites du S-métolachlore, spécialement dans le Gers,

Un état des lieux des infrastructures de production d'eau des collectivités membres du groupe d'études,
la recherche des orientations envisageables pour la production d'eau potable dans le territoire d'étude.

Résultats

Plusieurs scénarii ont été construits.

Avant de les énumérer, voici les conclusions très intéressantes du groupe d'études :

aucun traitement spécifique n'assure une élimination totale des pesticides,

les méthodes d'élimination destructrices des pesticides peuvent créer des sous-produits plus toxiques que les polluants à traiter,

seules les méthodes par rétention (charbons actifs, nanofiltration, osmose inverse) (4) peuvent être appliquées,

les traitements par filtration (nanofiltration, osmose inverse) ne sont adaptés qu'à des unités de production importantes et se révèlent intéressantes si l'eau présente plusieurs paramètres à traiter (dureté, nitrates etc.)

Maintien des petites unités de production ?

Pour les unités de production moyenne ou faible, les charbons actifs sont les mieux adaptés. À condition de les renouveler fréquemment et de traiter préalablement les matières organiques, ce qui impose de calculer le coût/résultat.

Un choix devait être fait entre le maintien de l'équipement de l'intégralité des forages existants ou l'abandon des ressources non-essentiels.

Dans ce dernier cas, il fallait compenser la production des ressources non-essentiels par des interconnexions avec les ressources essentielles renforcées et équipées.

Le rapport coût de production/m³ de produit était alors le critère déterminant.

Des scénarii ont donc été construits

Scénario A : sécurisation par mise à niveau de l'ensemble des ressources

Scénario B : sécurisation par mise à niveau des ressources incontournables et par création ou valorisation d'interconnexions

Scénario C : mise à profit du principe de dilution et évolution progressive vers le scénario B.

Le choix du Copil

Le Copil a retenu le scénario B en y incluant la variante « a » (substitution de la ressource du Tillot par la ressource de Fontaine Sainte).

Le coût total est estimé à 13 251 150 euro HT.

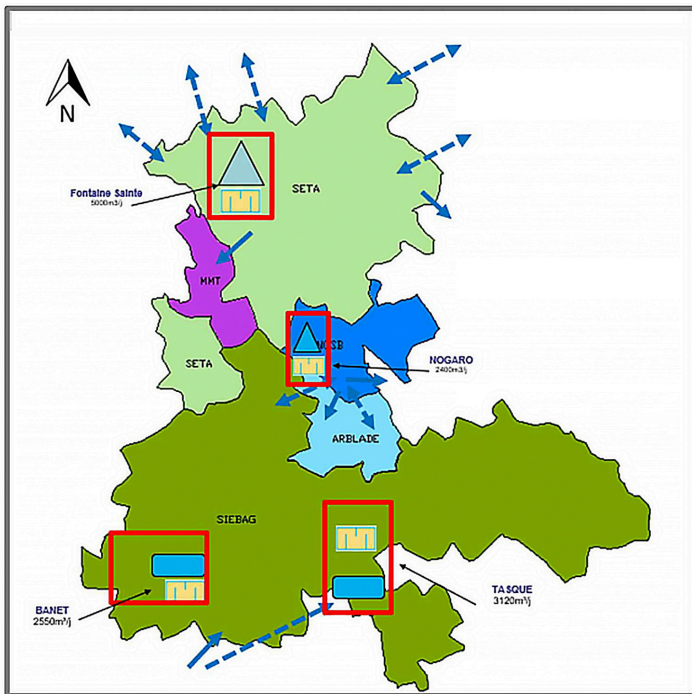
Ressources définies comme incontournables

la ressource alluviale « Adour » de Tasque (station de traitement propriété du SIEBAG)

la ressource alluviale « Adour » de Tarsac (station de traitement Banet propriété du Siebag)

du forage d'Estang (station de traitement Fontaine Sainte propriété du SETA),

du forage profond de Nogaro (station de traitement propriété du SIAEP Nogaro).



Mise à niveau des ressources incontournables

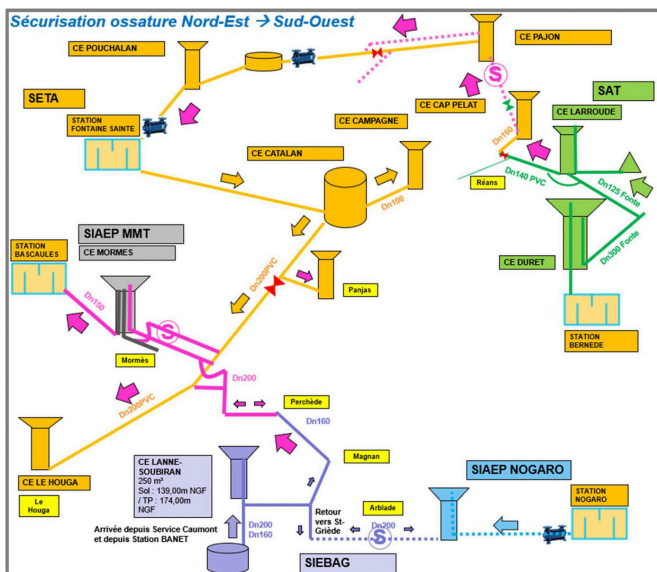
Interconnexions existantes

le maillage de Vente en gros du SIAEP Nogaro vers le SIAEP Arblade

l'interconnexion entre le SIAEP Nogaro et le SIEBAG

l'alimentation de secours dont dispose le SIEBAG en provenance de PYREN'EAU (Pyrénées Atlantiques) en complément de l'achat d'eau continu à hauteur de Viella

l'interconnexion entre le SETA et le SAT à hauteur de Réans



Écoulement Nord-Sud prévu

Interconnexions à créer

une interconnexion triple entre le SIEBAG, le SETA et le SIAP MMT (en vue de permettre l'abandon du forage de Bascaules (le SIAEP MTM sera alors alimenté ou par le SETA (la Fontaine sainte) ou par le SIEBAG (Banet)

la substitution du forage de Panjas du SETA par la Fontaine Sainte

la substitution de la ressource Tillot du SETA par la Fontaine Sainte

l'installation d'un pompage au château de Pajon pour le château d'eau Cap Pelat

la réhabilitation des châteaux d'eau de Pajon et de Cap Pelat.

Sans compter d'autres travaux annexes (renforcement des ossatures et de certains pompages).

Programme d'opérations

<https://lejournaldugers.fr/article/83759-risclé-les-collectivités-de-louest-du-gers-sunissent-contre-la-pollution-aux-metabolites-de-pesticides>

Il comprend sept tranches de travaux. La première : création de la triple interconnexion SIEBAG-SETA-SIAEP MMT. La dernière : scission de l'adduction-distribution entre la station de Banet et le réservoir de tête de Caumont.

(1) Métabolite : (résultat de la dégradation du S-métachlore par voie biologique ou physico-chimique). (2) Aignan, Arblade-le-Bas, Aurensan, Barcelonne-du-Gers, Bernède, Bétous, Bouzon-Gellenave, Cahuzac-sur-Adour, Castelnavet, Caumont, Corneillan, Fustérouau, Galiac, Gée-Rivière, Goux, Izotges, Jû-Belloc, Labarthète, Lanne-Soubiran, Lannux, Lelin-Lapujolle, Loussous-Débat, Lupiac, Luppé-Violles, Magnan, Margouët-Meymes, Maulichères, Maumusson-Laguian, Perchède, Plaisance, Pouydraguin, Préchac-sur-Adour, Projan, Riscle, Sabazan, Saint-Germé, Saint-Griède, Saint-Mont, Saint-Pierre-d'Aubézies, Sarragachies, Ségos, Tarsac, Termes-d'Armagnac, Vergoignan, Verlus, Viella.

(3) Ayzieu, Campagne-d'Armagnac, Castex-d'Armagnac, Cazaubon, Estang, Lannemaignan, Larée, Laujuzan, Le Houga, Lias-d'Armagnac, Marguestau, Mauléon-d'Armagnac, Maupas, Monclar-d'Armagnac, Monlezun-d'Armagnac, Panjas et Salles-d'Armagnac. (4) Osmose inverse : procédé de purification de l'eau contenant des matières en solution par un système de filtrage très fin qui ne laisse passer que les molécules d'eau.

N.B. - Les schémas et tableaux ont été communiqués par le SIEBAG.



Jean-Luc Buffalan (à droite)



Izabela Paterek, responsable administrative



L'assistance